



## Communiqué de presse de la Fondation des parkings

### Introduction du macaron multizone

Le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation routière du 30 janvier 1989, permettant la mise en place d'un nouveau macaron de parcage multizone dans les zones bleues.

Ce macaron valable une demi-journée (de 08h00 à 13h30 le matin ou dès 11h30 l'après-midi), répond à une demande des transports professionnels (livraisons, artisans, etc.) mais permet également aux particuliers qui le souhaitent, de déroger à la limitation à 1 heure de stationnement dans les zones bleues.

Son utilisation ne peut être cumulée avec d'autres autorisations de stationnement, comme le disque bleu ou d'autres macarons multizone par exemple ; le véhicule devant en effet être réengagé dans la circulation entre la pose de deux autorisations.

La mise en service du macaron multizone, est entrée en vigueur le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Le macaron peut être acheté à l'unité au prix de CHF 10.-/pièce, ou par carnet de dix, dès le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2006, à la:

- Fondation des parkings, parking de l'Etoile, Carrefour de l'Etoile 1
- Parking de Saint-Antoine, 10, bd Jaques-Dalcroze
- Parking de Cornavin, Centre de Contrôle du parking